

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze septembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du cinq septembre 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D3-5-5-120

OBJET : TARIFS ÉCOLE DE MUSIQUE ET ÉCOLE DE DANSE

Etaient présents :

Messieurs, BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Madame Francine FILLATRE et Monsieur Jean DUPUY.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Jean-Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

~~2023D3-5-5-120~~**OBJET : TARIFS ÉCOLE DE MUSIQUE ET ÉCOLE DE DANSE**

Par délibération en date du 24 février 2023, le Conseil Communautaire a proposé de transférer à la Communauté de Communes la compétence relative à l'école de danse de Valence d'Agen. Le transfert de cette compétence a recueilli l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité fixées à l'article L.52111-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'arrêté inter-préfectoral des 1^{er} – 7 et 10 août 2023 entérine ce transfert.

Après avoir créé une régie de recettes unique pour l'école de musique et l'école de danse, il convient à présent d'adopter les tarifs.

Le Président propose donc:

- pour **l'école de danse** de reprendre les tarifs appliqués par la Commune de Valence d'Agen :

Première inscription

1 ^{ère} inscription	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 cours par semaine	269 €	90 €	90 €	89 €
1 cours par semaine Adulte sans gala	230 €	77 €	77 €	76 €
2 cours par semaine	305 €	102 €	102 €	101 €
2 cours par semaine Adulte sans gala	266 €	89 €	89 €	88 €
3 cours par semaine	371 €	124 €	124 €	123 €
Cours illimités	409 €	137 €	136 €	136 €

Dès la 2^{ème} inscription

Dès la 2 ^{ème} inscription	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 cours par semaine	237 €	79 €	79 €	79 €
1 cours par semaine Adulte sans gala	207 €	69 €	69 €	69 €
2 cours par semaine	269 €	90 €	90 €	89 €
2 cours par semaine Adulte sans gala	240 €	80 €	80 €	80 €
3 cours par semaine	328 €	110 €	109 €	109 €
Cours illimités	361 €	121 €	120 €	120 €

AR Prefecture

082-248200016-20230911-2023D3_5_5_120-DE
Reçu le 12/09/2023

La cotisation est annuelle avec un paiement trimestriel. Elle est due dès l'inscription définitive (2 cours d'essai sont proposés).

Le(s) abattement(s) à partir de la deuxième inscription, sera(ont) appliqué(s) sur les tarifs les moins chers.

Cours particuliers

Cours particulier (durée 1 heure) : 30€

Cours particulier (durée 1 heure 30) : 45€

- pour **l'école de musique** de reprendre les tarifs adoptés en bureau communautaire le 26 juin 2015, en appliquant tout comme la danse, une cotisation annuelle avec un paiement trimestriel :

Première inscription

1ère inscription	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Adulte (avec pratique collective)	150 €	50 €	50 €	50 €
Adulte (sans pratique collective)	230 €	77 €	77 €	76 €
Enfant (éveil musical)	60 €	20 €	20 €	20 €
Enfant (avec pratique collective)	90 €	30 €	30 €	30 €
Enfant (sans pratique collective)	140 €	47 €	47 €	46 €

Dès la deuxième inscription

Dès la 2 ^{ème} inscription	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Adulte (avec pratique collective)*	150 €	50 €	50 €	50 €
Adulte (sans pratique collective)*	230 €	77 €	77 €	76 €
Enfant (éveil musical)	30 €	10 €	10 €	10 €
Enfant (avec ou sans pratique collective)	50 €	17 €	17 €	16 €

* Tarifs identiques à la première inscription.

AR Prefecture

082-248200016-20230911-2023D3_5_5_120-DE
Reçu le 12/09/2023

Le(s) abattement(s) à partir de la deuxième inscription, sera(ont) appliqué(s) sur les tarifs les moins chers.

Activités seules

Désignation	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Activité Enfant Chœur ados	30 €	10 €	10 €	10 €
Activité Adulte Pratique collective Chant	50 €	17 €	16 €	16 €

Location d'instruments (sous réserve de disponibilités)

Location	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 ^{ère} année	50€	17€	17€	16€
2 ^{ème} année	75€	25€	25€	25€
3 ^{ème} année	100€	34€	33€	33€
4 ^{ème} année	150€	50€	50€	50€

- de dire que ces tarifs seront applicables à compter de l'année scolaire 2023/2024,
- d'adopter le règlement financier ci-joint valant contrat de prélèvement automatique pour les usagers souhaitant adopter ce mode de paiement,
- de l'autoriser, ou son Vice-Président concerné à signer toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour **l'école de danse** de reprendre les tarifs appliqués par la Commune de Valence d'Agen :

AR Prefecture082-248200016-20230911-2023D3_5_5_120-DE
Reçu le 12/09/2023Première inscription

1 ^{ère} inscription	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 cours par semaine	269 €	90 €	90 €	89 €
1 cours par semaine Adulte sans gala	230 €	77 €	77 €	76 €
2 cours par semaine	305 €	102 €	102 €	101 €
2 cours par semaine Adulte sans gala	266 €	89 €	89 €	88 €
3 cours par semaine	371 €	124 €	124 €	123 €
Cours illimités	409 €	137 €	136 €	136 €

Dès la 2^{ème} inscription

Dès la 2 ^{ème} inscription	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 cours par semaine	237 €	79 €	79 €	79 €
1 cours par semaine Adulte sans gala	207 €	69 €	69 €	69 €
2 cours par semaine	269 €	90 €	90 €	89 €
2 cours par semaine Adulte sans gala	240 €	80 €	80 €	80 €
3 cours par semaine	328 €	110 €	109 €	109 €
Cours illimités	361 €	121 €	120 €	120 €

La cotisation est annuelle avec un paiement trimestriel. Elle est due dès l'inscription définitive (2 cours d'essai sont proposés).

Le(s) abattement(s) à partir de la deuxième inscription, sera(ont) appliqué(s) sur les tarifs les moins chers.

Cours particuliers

Cours particulier (durée 1 heure) : 30€

Cours particulier (durée 1 heure 30) : 45€ .

- pour **l'école de musique** de reprendre les tarifs adoptés en bureau communautaire le 26 juin 2015, en appliquant tout comme la danse, une cotisation annuelle avec un paiement trimestriel :

AR Prefecture082-248200016-20230911-2023D3_5_5_120-DE
Reçu le 12/09/2023Première inscription

1ère inscription	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Adulte (avec pratique collective)	150 €	50 €	50 €	50 €
Adulte (sans pratique collective)	230 €	77 €	77 €	76 €
Enfant (éveil musical)	60 €	20 €	20 €	20 €
Enfant (avec pratique collective)	90 €	30 €	30 €	30 €
Enfant (sans pratique collective)	140 €	47 €	47 €	46 €

Dès la deuxième inscription

Dès la 2 ^{ème} inscription	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Adulte (avec pratique collective)*	150 €	50 €	50 €	50 €
Adulte (sans pratique collective)*	230 €	77 €	77 €	76 €
Enfant (éveil musical)	30 €	10 €	10 €	10 €
Enfant (avec ou sans pratique collective)	50 €	17 €	17 €	16 €

* Tarifs identiques à la première inscription.

Le(s) abattement(s) à partir de la deuxième inscription, sera(ont) appliqué(s) sur les tarifs les moins chers.

Activités seules

Désignation	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Activité Enfant Chœur ados	30 €	10 €	10 €	10 €
Activité Adulte Pratique collective Chant	50 €	17 €	16 €	16 €

AR Prefecture

082-248200016-20230911-2023D3_5_5_120-DE
Reçu le 12/09/2023

Location d'instruments (sous réserve de disponibilités)

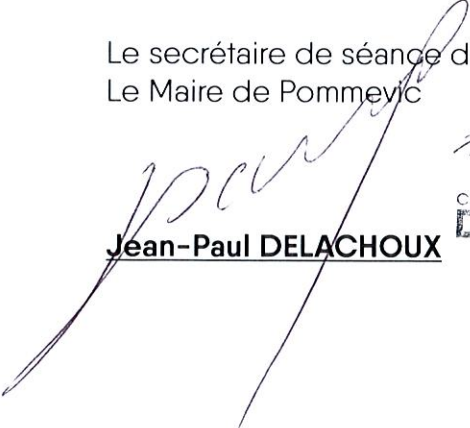
Location	Total annuel	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1 ^{ère} année	50€	17€	17€	16€
2 ^{ème} année	75€	25€	25€	25€
3 ^{ème} année	100€	34€	33€	33€
4 ^{ème} année	150€	50€	50€	50€

- de dire que ces tarifs seront applicables à compter de l'année scolaire 2023/2024,
- d'adopter le règlement financier ci-joint valant contrat de prélèvement automatique pour les usagers souhaitant adopter ce mode de paiement,
- d'autoriser le Président, ou son Vice-Président concerné à signer toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 11 Septembre 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 Septembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Pommeyic


Jean-Paul DELACHOUX



Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean Michel BAYLET